Dans un contexte où les crises énergétiques, climatiques et géopolitiques se superposent, la réduction collective de nos consommations d’énergie représente une réponse forte avec deux principaux objectifs : limiter notre dépendance aux énergies fossiles, notamment le gaz, et progresser dans la réduction de nos émissions carbone pour respecter pleinement les engagements climatiques de l’Accord de Paris.

* **Le gouvernement a ainsi fixé un objectif à court terme de réduction de 10% des consommations globales d’énergie d'ici à 2 ans par rapport à 2019**, carburant compris. Ce plan qui mobilise l’État mais aussi les collectivités, les entreprises et les particuliers doit assurer la résilience de notre approvisionnement énergétique pour cet hiver. Ce plan répond également à un **enjeu** **de plus long terme : la sortie des énergies fossiles**. Ces mesures d’économies d’énergie portées pas tous seront indispensables pour garantir l’indépendance énergétique de la France dans la durée et atteindre **l’objectif de neutralité carbone fixée en 2050.**

L’État y prend toute sa part en mobilisant l’ensemble de ses administrations centrales, services déconcentrés, opérateurs et établissements publics. Au total, ce sont 2,4 millions d’agents publics, répartis sur plus de 190 000 bâtiments qui sont concernés. Les consommations énergétiques de l’État sont estimées à 20 TWh en intégrant les opérateurs et établissements publics. C’est donc environ 2TWh d’énergie qui devront être économisées d'ici à 2024, ce qui permettra également de réduire de 500 000 tonnes de CO2 par an les émissions annuelles de gaz à effet de serre. L’impact de l’État est important : 2TWh, c’est l’équivalent de la consommation annuelle d’une ville de 300 000 habitants, comme par exemple la ville de Montpellier, que nous pourrions réussir à économiser.

Pour atteindre l’objectif de réduction de 10% des consommations énergétiques d'ici à 2024, le plan de sobriété énergétique de l’État est constitué de 20 mesures qui concernent les bâtiments, les mobilités, la commande publique et le numérique.

[**Retrouvez la circulaire relative au plan de sobriété énergétique de l’État ici.**](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf)

Certaines actions s’appliquent au niveau des agents et sont associées à des mesures d’accompagnement incitatives :

* Chaque agent est encouragé à **déployer les écogestes** ([retrouvez la checklist ici](https://www.potiondevie.fr/la-checklist/)).
* Le **télétravail est encouragé**, et pour ce faire,l’allocation forfaitaire de télétravail est augmentée de 15% (de 2,50€/jour à 2,88€).
* Le montant du **forfait mobilité durable** **passe de 200 à 300€**. Il permet désormais le cumul avec le remboursement des abonnements de transport en commun, s’ouvre à d’autres modes de transport et est compatible avec les pratiques de télétravail.
* Le chauffage ne doit pas être enclenché au-dessus de 19° en moyenne. **Le chauffage sera diminué de 19°** à 18° les jours de forte tension sur le réseau, avec des horaires de travail décalées (signal Ecowatt Rouge).
* **Le report vers le train** plutôt que prendre l’avion est obligatoire pour les trajets en moins de 4h, et le report de la voiture vers le train est également recommandé.
* **La vitesse des véhicules doit être réduite à 110km/h** au lieu de 130km/h pour les déplacements professionnels.

Pour réussir à atteindre les objectifs du plan, de nouveaux moyens sont déployés :

* Chaque ministère, préfecture et opérateur doit assurer une programmation des rénovations à gains rapides et des rénovations lourdes, et peut bénéficier d’investissements avec dès cet hiver le lancement de l’appel à projet Résiliences 2 de la Direction de l’immobilier de l’État (DIE) à hauteur de 150 millions d’euros.
* 40 coordinateurs énergie sont recrutés et répartis sur l’ensemble du territoire et un ambassadeur sobriété est nommé pour chaque bâtiment.
* Unecentaine d’énergéticiens et technicienssont déployés sur le terrain pour accompagner les gestionnaires de site dans l’exploitation maintenance et la programmation des travaux.
* Le covoiturage domicile-travail organisé sera développé avec un financement dédié de la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM).
* L’équipement des bâtiments en stationnement vélo sécurisé se poursuit.
* Les performances des centres de données font l’objet de plans d’actions pour les améliorer.
* L’usage des écrans est limité en débranchant tous les écrans non essentiels(halls, selfs…) et en les supprimant via des filières de réemploi lorsque cela est possible.
* Dans les achats de l’État, des critères sont intégréssur la performance énergétique des produits les plus énergivores, sur la livraison des marchandises et sur l’intégration de plans de progrès.

**Ensemble, mobilisons-nous pour réduire nos consommations d’énergie !**

**Le plan de sobriété énergétique de l’État intervient dans un contexte d’urgence, avec une obligation de résultats immédiats.** Pour autant, ce plan s’insère dans une trajectoire de plus long terme. Déclarée politique prioritaire du gouvernement, le chantier « Garantir des services publics écoresponsables » vise ainsi à coordonner la planification écologique des services publics de l’État, pour rendre les services publics neutres en carbone, sobres en énergie et respectueux de la préservation des ressources.